

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 juin 2014**

Décision n° **B-2014-0088**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 80, rue Pierre Valdo et appartenant à la société Icade Promotion

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 23 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 3 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Colin), Galliano.

Absents non excusés : M. Rivalta.

Bureau du 2 juin 2014**Décision n° B-2014-0088**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 80, rue Pierre Valdo et appartenant à la société Icade Promotion**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Pierre Valdo à Lyon 5°, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 320 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, située au numéro 80 de cette voie, cadastrée BI 194 et appartenant à la société Icade Promotion.

Aussi, aux termes du compromis qui a été établi, la société Icade Promotion céderait ladite parcelle de terrain aux conditions suivantes :

- à titre gratuit pour une surface de 275 mètres carrés,
- au prix de 3 375 € pour le surplus de 45 mètres carrés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, pour une superficie de 275 mètres carrés et à titre onéreux pour une superficie de 45 mètres carrés au prix de 3 375 €, d'une parcelle de terrain nu de 320 mètres carrés cadastrée BI 194, appartenant à la société Icade Promotion au 80, rue Pierre Valdo à Lyon 5° et nécessaire à l'aménagement de cette dernière voie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - L'acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2112 - fonction 822 et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2014.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 3 375 € correspondant au prix total de l'acquisition et de 1 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2014.